

**Commune de
Beauregard l'Évêque**



Projet Éducatif de l'Accueil Collectif de Mineurs

La commune :

Située à 25km à l'est de Clermont-Ferrand, BEAUREGARD L'EVEQUE est une commune accueillante et dynamique de plus de 1600 habitants.

Dotée d'espaces verts, d'installations sportives et culturelles et riche d'une vie associative dynamique, variée et importante, la commune offre de nombreuses activités pour tous, petits et grands.

Une école primaire de 6 classes avec cantine et garderie, des commerces (boulangerie-épicerie, pharmacie, restaurant, bar, coiffeur), une maison de médicale de santé, des assistantes maternelles renforcent l'attractivité et le dynamisme de la commune.

Depuis plusieurs années, pendant les périodes de congés scolaires, les enfants de la commune rejoignaient des Accueils Collectifs de Mineurs de communes voisines (de la Communauté de Communes Dore-Allier pour la plupart). Cet EPCI ayant pris cette compétence en direct et les modes d'inscription ayant été modifiés, il venait, de fait, plus difficile aux enfants de Beauregard L'Évêque de pouvoir s'inscrire.

A la demande de nombreuses familles, nous nous proposons, localement, de mettre en place une offre adaptée d'accueil et de loisirs pendant les vacances scolaires à travers un Accueil Collectif de Mineurs.

La structure :

Sur la commune, l'accueil de loisirs proposera un service d'accueil pour les enfants, **âgés de 3 à 12 ans**, en priorité aux enfants de la commune mais aussi à ceux des environs pendant les vacances scolaires (hors Noël et mois d'Août)

Des objectifs :

Offrir aux enfants un cadre de vie et des activités qui leur permettront de :

- **Accéder à une structure de loisirs de qualité**
- **Développer leur coopération mutuelle**
- **Favoriser leur initiative personnelle et leur autonomie**
- **Respecter leur liberté**
- **Faciliter l'ouverture à la connaissance et à la culture**
- **Les préparer à devenir des citoyens de leur commune**
 - **Par le respect des autres et en particulier des identités différentes,**
 - **Par le respect du bien collectif,**
 - **Par la prise de conscience d'appartenance à une collectivité avec les devoirs que cela implique et les droits qui s'y rattachent.**

Le temps passé par les enfants hors du temps familial devra être **convivial, éducatif** mais devra permettre suffisamment de **liberté et d'initiative** pour que l'enfant puisse réaliser **son projet personnel** sans avoir l'impression d'être constamment dirigé.

Les enfants ne devront **pas seulement être consommateurs mais aussi acteurs de leurs temps de loisirs** et leur **potentialité créatrice** devra être sollicitée et s'épanouir.

La **relation humaine sera essentielle et recherchée**. L'écoute des adultes par rapport aux besoins et aux préoccupations des enfants sera indispensable et devra laisser une **large part au dialogue** dans les moments informels.

Des moyens :

- **Des horaires**

Accueil à la journée complète

Le matin accueil de 7H30 à 9H00

Le soir départ entre 16H30 et 18H30

- **Des locaux**

Mise à disposition de locaux dans l'école, de salles d'activités et de la maison du peuple en fonction des besoins.

- **Des repas**

Les repas sont établis par l'EPHAD Gautier de Beauregard l'Évêque. Ils sont servis à la cantine de l'école et le ménage et la vaisselle sont assurés par du personnel communal.

- **Des tarifs**

La mise en place des tarifs instaurera des tranches en fonction du quotient familial et ce, afin de permettre à tous de bénéficier du service quelle que soit sa condition sociale.

- **Des moyens matériels**

Un budget de fonctionnement sera alloué chaque année pour le bon déroulement du service.

Le nettoyage des locaux sera assuré quotidiennement par du personnel communal.

- **Une coordination intercommunale**

La Communauté de Communes de Billom Communauté organise des réunions de coordination des Accueils Collectifs de Mineurs de son territoire, réunion auxquelles le (la) directeur(trice) sera associé.

La Communauté de communes propose, organise et finance une (ou des) activité(s) chaque année au profit des accueils de loisirs du territoire.

- **Des moyens humains**

Un (une) directeur (trice) sera recrutée par la commune.

Des animateurs (trices) seront engagé(e)s en respect des normes d'encadrement en vigueur :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de six ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de six ans

Un projet pédagogique sera rédigé tous les 3 ans par le (la) directeur(trice) et son équipe, et mis à disposition de la commune, pour mettre en œuvre les grands objectifs de ce projet éducatif, ainsi qu'un projet d'animation plus détaillé pour chaque période de fonctionnement de l'Accueil Collectif de Mineurs.

Projet valide de 2025 à 2028.

Beauregard l'Évêque, Janvier 2025.